

---

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

**1.1 Identificateur de produit** : MX-61NV-BA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents reprographiques (révélateur noir)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/É.-U. : SHARP Electronics Corporation  
Adresse : 100 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645-1779  
Numéro de téléphone : +1-800-237-4277  
Entreprise/Canada : SHARP Électronique du Canada Ltée  
Adresse : 335 Britannia Road East, Mississauga (Ontario) L4Z 1W9  
Numéro de téléphone : +1-905-890-2100

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +1-800-255-3924 (É.-U., Canada seulement)

---

### SECTION 2 : Identification des risques

---

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (*Hazard Communication Standard*)

Non classifié comme dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (conformément à l'alinéa f) de §1910.1200)

Pictogrammes de danger : Aucun  
Mention d'avertissement : Aucun  
Mentions de danger : Aucun  
Conseils de prudence : Aucun

#### 2.3 Autres dangers

Danger potentiel d'une explosion de poussières.

**SECTION 3 : Composition/Information relative aux ingrédients****3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	N° CAS	Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)	CIRC	Concentration (%)
Céramiques	66402-68-4	Non classifié	Aucun	90-99
Résine de polyester	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-10
Résine de silicone	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Noir de carbone	1333-86-4	Non classifié	2B	0,1-1

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

---

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats pour l'élimination.  
Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (p. ex., par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections : 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

---

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Mesures d'ordre technique                  | : | De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion.<br>Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.  |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas respirer les poussières.<br>Ne pas avaler.<br>Éviter le contact avec les yeux.<br>À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.<br>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.<br>Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.<br>Prendre soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène                          | : | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.<br>Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.   |

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.<br>Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : | Ne pas stocker avec les types de produits suivants :<br>Oxydants forts<br>Peroxydes organiques  |

Explosifs

Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA PEL
		VME (inhalable)	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH TLV

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Appliquer les mesures pour prévenir les explosions de poussière.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans l'usage prévu

Protection des mains : Non requis dans l'usage prévu

Protection de la peau et du corps : Non requis dans l'usage prévu

Protection respiratoire : Non requis dans l'usage prévu

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Poudre
Couleur	:	Noir
Odeur	:	Inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable

---

Densité	:	Env. 5,0 g/cm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	:	Env. 2,0 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Négligeable
Coefficient de partage : n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2 Autres renseignements**

Donnée non disponible

---

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

---

**10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucune à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables :  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

**Toxicité aiguë**

Ingestion (orale) : LD<sub>50</sub> > 2 000 mg/kg (rats)

Inhalation : Aucune donnée

Irritation des yeux : Non irritant (lapins)

Irritation de la peau : Non irritant (lapins)

**Mutagénicité** : Négative (test de Ames)

**Cancérogénicité** : En 1996, le CIRC a réévalué le noir de carbone pour l'intégrer à la liste des substances cancérogènes du groupe 2B (potentiellement cancérogènes pour les humains). Cette classification est réservée aux agents chimiques pour lesquels les données sont insuffisantes pour l'homme mais suffisantes chez les animaux pour juger de leur pouvoir cancérogène. Elle repose sur le développement de tumeurs pulmonaires chez des rats régulièrement exposés par inhalation au noir de carbone libre, à des niveaux entraînant une surcharge pulmonaire en particules. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que les rats n'ont pas montré de lien évident entre le noir de carbone et les tumeurs pulmonaires. En outre, un test biologique de cancérologie sur deux ans utilisant une préparation de toner type, où le noir de carbone est lié dans une matrice résineuse, n'a révélé aucun lien entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez les rats.

**Toxicité chronique** : Dans une étude d'exposition chronique par inhalation à un toner type menée sur des rats, un degré faible à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92 % des rats dans le groupe exposé à une forte concentration (16 mg/m<sup>3</sup>), et un degré minime à faible de fibrose a été constaté chez 22 % des animaux du groupe exposé à une concentration moyenne (4 mg/m<sup>3</sup>). Aucune modification pulmonaire n'a été rapportée pour le groupe exposé à la plus faible concentration (1 mg/m<sup>3</sup>), niveau d'exposition le plus proche des expositions humaines potentielles.

---

**SECTION 12 : Informations écologiques**

---

**12.1 Écotoxicité**

Selon les données disponibles, le toner n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

---

**12.5 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

---

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

---

**14.1 Numéro ONU** : Aucun**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : Aucun**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : Aucun**14.4 Groupe d'emballage** : Aucun**14.5 Dangers pour l'environnement** : Aucun**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Non applicable**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

---

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux règles et aux normes applicables dans le cadre de la TSCA.

Législation du SIMDUT (Canada) :

Ce produit n'est pas un produit contrôlé.

---

**SECTION 16 : Autres informations**

---

**Texte complet pour les autres abréviations**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limite d'exposition admissible

TLV : Valeurs limites d'exposition

VME : Valeur moyenne d'exposition

---

**Informations supplémentaires**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

CIRC (1996) : IARC monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol. 65, Printing Process And Printing Inks, Carbon Black and Some Nitro Compounds, Lyon, pp.149-261.

H.Muhle, B.Bellmann, O.Creutzenberg, C.Dasenbrock, H.Ernst, R.Kilpper, J.C.MacKenzie, P.Morrow, U.Mohr, S.Takenaka, et R.Mermelstein (1991). Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats. Fundamental and Applied Toxicology 17, pp.280-299.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

Date de publication : 12 avril 2018